



ARRETE DU MAIRE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMPES

A 2026-47

OBJET : Arrêté de circulation pour travaux.

Le Maire de la Commune de Prignac et Marcamps

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des collectivités territoriales

Vu le code de la voirie routière

Vu la demande de la société SAS MTP, représenté par M. MONTANT Hugo situé au 509 Les Grands Sillons 33230 Les EGLISOTTES ET CHALAURES.

CONSIDERANT la nécessité de sécuriser les travaux chemin des Neuffonds 33710 Prignac et Marcamps

Vu l'intérêt général ;

Article 1 : Travaux de voirie, pose de bordures et enrobé

Article 2 : En raison des motifs susvisés, la circulation sera fermée, sauf pour les riverains pour accès aux habitations, sur toute la zone des travaux à compter du 29 Juin 2026 sur 45 jours calendaires.

Article 3 : La sécurité du chantier sera assurée tout le long par la société SAS MTP

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de la Commune de Prignac et Marcamps.

Article 5 : Cet arrêté sera adressé à :

- SAS MTP

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Bourg
- SDIS33

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Prignac et Marcamps, le 18 juin 2026

Le Maire,
Laury LEFEVRE

